



OFPN

ORGANISATION FRANÇAISE DES PSYCHOLOGUES
— SPÉCIALISÉS EN NEUROPSYCHOLOGIE —

PROCÈS VERBAL

Assemblée Générale 2018

7 avril 2018

Institut du Cerveau et de la Moelle Épineuse, Paris

Conseil d'Administration de l'OFPN

Grégoire Wauquiez, *président*

Amélie Ponchel, *vice-présidente*

Mathilde Muneaux, *secrétaire*

Jacqueline Pho, *secrétaire adjointe*

Marine Pernici, *trésorière*

Benoit Selingue, *trésorier adjoint*

Marie de Montalembert

Lucille Eloy

Lise Malvy

Brigitte Nevers

Julie Stéphan

SOMMAIRE

Introduction	3
Bilan moral 2017	4
Élection du Conseil d'Administration (CA)	4
Mission de promotion	5
Commission Communication	5
Équipe du Portail Numérique (EPN)	5
Mission de développement des connaissances	7
Développement NeuroPsychologique Continu (DNPC)	7
Partenariats	7
Mission d'organisation	8
Synthèse des données du questionnaire d'adhésion 2017	8
Mission de développement des pratiques	12
Commission Formation Initiale : critères d'adhésion	12
Commission Formation Initiale : carnet de stage	13
Mission de représentation	14
Bilan financier 2017 et Bilan prévisionnel 2018	15
Bilan financier 2017	15
Bilan prévisionnel 2018	16
Bilan d'Activité 2017	18
Commission Psychométrie	18
Des projets centrés sur notre spécialité	18
L'OFPN et le Plan Maladies Neuro-Dégénératives (PMND)	19
La neuropsychologie à l'international	20
European Federation of Psychologists' Associations	20
Groupe de Travail : Référencement et communication à l'international	22
Congrès National de Neuropsychologie Clinique (CNNC 3)	23
Cahiers de Neuropsychologie Clinique	23
Remerciements aux membres	23
Echanges avec la salle	24
Votes	26
Bilan Financier	26
Bilan d'Activité	26
Montant des cotisations	26
Modifications du Règlement Intérieur	26
Modification mineure avec suppression d'un point complexifiant de fonctionnement ...	26
Ajout d'un article sur le principe de bénévolat	27

INTRODUCTION

Les adhérents de l'Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie (OFPN) se sont réunis en assemblée générale le samedi 7 avril 2018 de 13h30 à 15h00 à L'Institut du Cerveau et de la Moelle Épinière – Paris.

“ En vertu de l'article 6 des statuts de l'association, seuls les membres professionnels à jour de cotisation peuvent participer au vote. Conformément à l'article 21, ils peuvent se faire représenter au cours de l'assemblée générale en confiant une procuration à un autre adhérent disposant du droit de vote (dans la limite de deux procurations maximums par personne) et aucun quorum n'est exigé pour la tenue des assemblées générales ordinaires.”

A l'assemblée de ce jour, 46 adhérents professionnels à jour de cotisation étaient présents ou représentés (44 présents dont 42 membres professionnels et 2 membres étudiants qui n'ont pas la possibilité de voter, 4 procurations). Ont assisté à l'assemblée générale (sans prendre part aux votes) 23 non-adhérents à l'OFPN. 67 personnes étaient présentes à l'AG. Grégoire Wauquiez, en qualité de Président de l'association, préside l'assemblée et Mathilde Muneaux en est nommée Secrétaire.

Après le rappel de l'ordre du jour par le président, les différents bilans (voir bilan moral, bilan financier, bilan d'activité) sont présentés. Ensuite, les adhérents sont invités à s'exprimer (voir échanges avec la salle). Après ce temps de discussions, les différents points sont votés (voir Votes), sous la direction du président et du secrétariat. L'Assemblée Générale est clôturée à 15 heures et suivie par la 1^{ère} présentation des travaux *made in* OFPN.

Fait à Digne les Bains, le 20 avril 2018

Grégoire Wauquiez
Président



Mathilde Muneaux
Secrétaire



BILAN MORAL

Le mandat du Conseil d'Administration (CA) 2014-2017 étant arrivé à son terme, des élections ont été organisées par voie électronique du 24 février au 10 mars 2017 afin de désigner le nouveau CA. Onze membres ont présenté leur candidature. Parmi les 558 adhérents disposant d'un droit de vote, 194 se sont exprimés, soit un taux de participation de 35 %. Les résultats du vote sont les suivants :

De MONTALEMBERT Marie
ELOY Lucille
MALVY Lise
MUNEAUX Mathilde
NEVERS Brigitte
PERNICI Marine
PHO Jacqueline
PONCHEL Amélie
SELINGUE Benoît
STEPHAN Julie
WAUQUIEZ Grégoire

Leur mandat a débuté le 18 mars 2017 pour une durée de 3 ans.
Dans les suites des élections, le CA s'est réuni pour procéder aux élections du bureau de l'association. A l'unanimité, les membres du CA ont élu :

Grégoire WAUQUIEZ, président
Amélie PONCHEL, vice-présidente
Mathilde MUNEAUX, secrétaire
Jacqueline PHO, secrétaire adjointe
Marine PERNICI, trésorière
Benoît SELINGUE, trésorier adjoint.

Le président présente le bilan moral à partir des missions de l'OFPN.

« L'OFPN se donne pour objectifs de susciter, d'encourager et d'initier toute action de défense et de promotion de la pratique neuropsychologique par les psychologues »

([Statuts, Article 4](#))

Cette mission a été particulièrement développée en 2017 grâce à la création de la **commission Communication**, dont Jacqueline Pho et Lise Malvy sont les référentes. Lise Malvy en présente la composition :

- Groupe de Travail (GT) Identité Visuelle : création de graphismes, d'images, mise en forme de divers documents diffusés par l'OFPN,
- GT Rédaction : relecture de documents, aide à la rédaction,
- GT Diffusion : forum, calendrier des manifestations, réseaux sociaux (Facebook, 75 publications en 2017 ; Twitter, 540 tweets en 2017 et LinkedIn création en décembre 2017 avec 5 nouvelles, 19 abonnés ; avril 2018 avec 45 nouvelles, 67 abonnés), 3 newsletters (mars, juillet, octobre) et 18 mails envoyés à chaque adhérent,
- GT Animation : organisation du jeu-concours, par exemple le partenariat avec DeBoeck Supérieur qui a permis à plusieurs membres d'obtenir un ouvrage gratuit contre une fiche de lecture à destination des adhérents.

L'Équipe du Portail Numérique (EPN) est aussi une force pour le développement de cette mission. Les personnes qui composent l'EPN en sont les administrateurs : Anne-Marie Cauletin-Gillier, Dominique Cazin, Guillaume Lepage, Sandrine Chicherie-Mauries et Virginie Biscay.

Virginie Biscay présente le bilan 2017.

Les activités de l'EPN concernent tout au long de l'année :

- la gestion technique des 19 sites affiliés et des comptes des membres sur le forum de l'OFPN,
- la modération du forum. A noter que 19 contenus ont été signalés en 2017 contre seulement 3 en 2016,
- la gestion de la plateforme d'adhésion : validation des membres, génération de factures, mails automatiques,
- le forum professionnel : gestion des catégories, arborescence, épingleage / déplacement / séparation / fusion de sujets, préfixes, création de bannières, gestion de la galerie photos, suppression des pièces jointes en cas de non respect des copyrights, ouverture d'accès aux espaces privés pour les GT (332 habilitations réparties sur 43 groupes de travail au 24.03.2018)
- la gestion des adresses mails Webmaster

En 2017, l'EPN a travaillé sur :

- la création d'une convention entre l'EPN et le CA : formalisation d'un document pour fluidifier la manière de travailler ensemble
- la (re)mise en ligne de l'annuaire : il devrait prochainement être accessible. La diffusion publique a été retardée par des bugs découverts au moment de la mise en ligne. Cet annuaire est réalisé en lien avec un développeur et Dominique Cazin.

Les statistiques montrent une stabilité de la fréquentation du forum sur les 2 dernières années.

	2016	2017
Membres actifs par mois	199	192
Nouveaux sujets	1 139 <i>(95 par mois)</i>	1 246 <i>(104 par mois)</i>
Nouveaux messages	20 223 <i>(1 685 par mois)</i>	17 441 <i>(1 453 par mois)</i>

Puis, les activités et les projets pour l'année 2018 sont présentés :

- Finalisation de l'annuaire
- Finalisation de l'harmonisation site/forum : pour avoir une charte graphique homogène, pour synchroniser les 2 supports,
- Demande de devis pour gestion externe : La gestion de la plateforme numérique est technique et complexe. Elle est au cœur de notre association puisqu'elle fournit un espace d'échange aux adhérents et un support de travail aux bénévoles. Nous allons étudier la possibilité de faire gérer une partie des activités par un support professionnel extérieur à l'association,
- Modification de la charte du forum,
- Administration et modération du forum : début 2018, nous nous sommes attachés à mieux mettre en évidence les sujets publiés dans la partie publique du forum, accessible aux non-membres de l'association et aux contenus référencés sur les moteurs de recherche.

« *Susciter et de concourir à tous les efforts de développement des connaissances fondamentales et appliquées en neuropsychologie.* »

([Statuts, Article 4](#))

Grégoire Wauquiez présente un projet développé sur 2016/2017, avec un lancement en juin 2017, qui illustre bien cette mission : le **Développement NeuroPsychologique Continu « DNPC »**. Ce projet avait germé il y a 2 ans, à l'ICM, lors d'une précédente Assemblée Générale de l'OFPN. L'idée était de se baser sur l'existant, sur ce que proposaient déjà les nombreuses associations locales et de valoriser leur démarche.

L'objectif du [DNPC](#) est de centraliser et de mettre à disposition des ressources aidantes pour que les associations locales puissent être vectrices de diffusion et de formation auprès des collègues en région.

Le DNPC se compose de 3 modules :

1. Aide à l'organisation de manifestations locales : fiches conseils, documents ressources,
2. Aide à la recherche d'intervenants : liste d'interventions thématiques prêtes à être reprises (plus d'une centaine de référence sur des pathologies, des outils...). La liste est à disposition des régions pour présenter ces thèmes dans les associations locales et des intervenants prêts à être invités,
3. Aide au financement : subventions de 200 € maximum par an par association partenaire pour aider à organiser une action de formation.

Bilan du DNPC sur 2017 (6 mois d'activités) : 6 associations ont été bénéficiaires sur une quinzaine d'associations partenaires, 8 demandes réparties ainsi :

- Module d'aide à l'organisation : 2 sollicitations
- Module d'aide à la recherche d'intervenant : 1 sollicitation
- Module d'aide au financement : 5 sollicitations (660 € de subventions versées)

Grégoire Wauquiez mentionne aussi une évolution récente avec l'ajout de [l'option « visio-conférence »](#) début 2018. Grâce à Maëva Roulin, un tutoriel vidéo et un document PDF sont dorénavant disponible pour expliquer comment organiser ce type d'évènement gratuitement et très simplement. Il remercie aussi Sandrine Rappenecker, Catherine Mertz et Mathilde Muneaux pour leur participation à ce projet.

Grégoire Wauquiez rappelle les [partenariats de l'OFPN](#) qui permettent aux adhérents de bénéficier de tarifs et conditions préférentiels :

- La formation : AG&D ; Coridys Var ; La Société de Neuropsychologie de Langue Française ; Les Samedis de la Neuropsychologie et Livity Formation.
- Les livres et revues : DeBoeck Supérieur (un accord de principe a été donné, sa formalisation est en cours), John Libbey Eurotext, la Revue de

« [L'OFPN] se donne pour objectif d'assurer l'organisation des psychologues spécialisés en neuropsychologie. »

([Statuts, Article 4](#))

Dans ce cadre, Grégoire Wauquiez donne la parole à Anne Jonquet et à Laurène Perrault pour présenter la **Synthèse des données du questionnaire d'adhésion 2017**. Elise Deininger, Anne Jonquet, Laurène Perrault, Marine Pernici, Amélie Ponchel, Grégoire Wauquiez ont participé à ce groupe de travail.

En 2017, 450 membres ont répondu au questionnaire contre 615 réponses en 2016. Les adhérents sont appelés à répondre à ce questionnaire autant que possible. D'une durée de moins de 5 min, il permet à l'association de disposer de données chiffrées pour appuyer notre spécialité au cours des réunions nationales et internationales. Les relances sont manuelles et chronophages pour le GT.

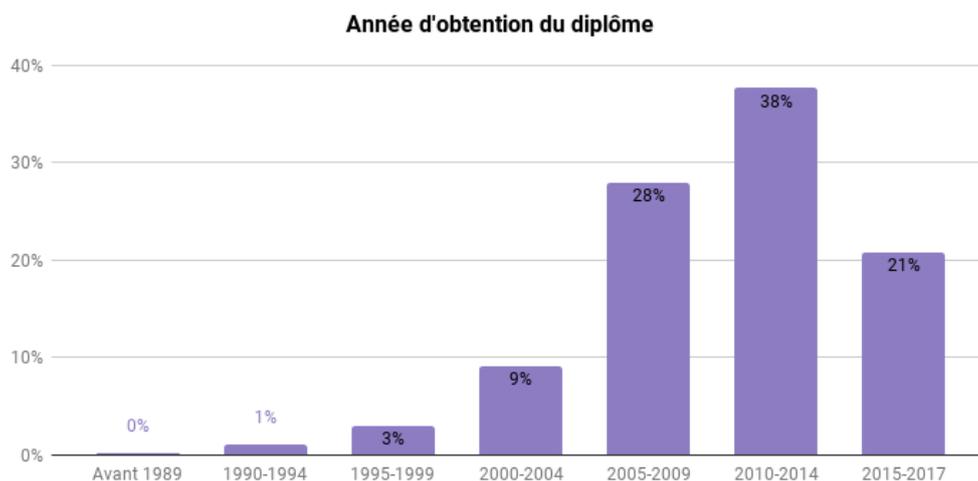
Parmi les 450 participants, 321 (71 %) renouvelaient leur adhésion. Leur statut était distribué comme suit :

- Membres professionnels : 393 (87 %)
- Membres étudiants : 44 (10 %)
- Membres internationaux : 13 (3 %)

Profil démographique : La moyenne d'âge était de 31 ans (écart type de 7) et 88 % étaient des femmes. En terme de répartition géographique, les trois régions les plus représentées étaient l'Île-de-France (n=95), l'Auvergne-Rhône-Alpes (n=78) et Provence-Alpes-Côte-D'azur (n=39).

Vie associative : Parmi les adhérents à l'OFPN (ayant répondu au questionnaire), 174 (38 %) sont également adhérents d'une association locale de neuropsychologie et 121 (27 %) d'une association nationale française (Société Française de Psychologie - SFP, Fédération Française des Psychologues et de la Psychologie - FFPP, Syndicat National des Psychologues - FFPP) ou internationale (Association Belge des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie - ABPN, Association Québécoise des NeuroPsychologues - AQNP, Association Suisse des NeuroPsychologues - ASPN).

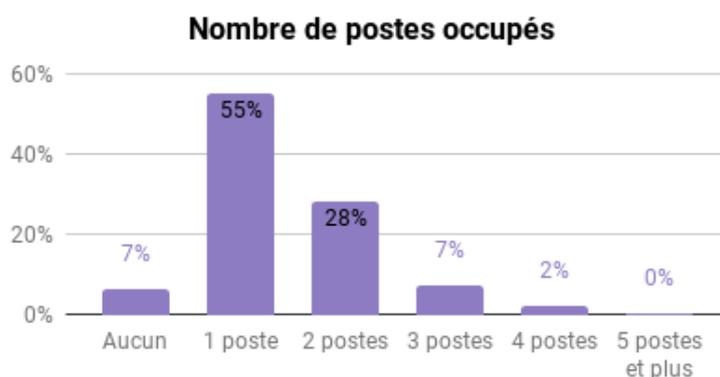
Parcours universitaire : Le graphique suivant représente le pourcentage d'adhérents en fonction de leur année d'obtention de diplôme :



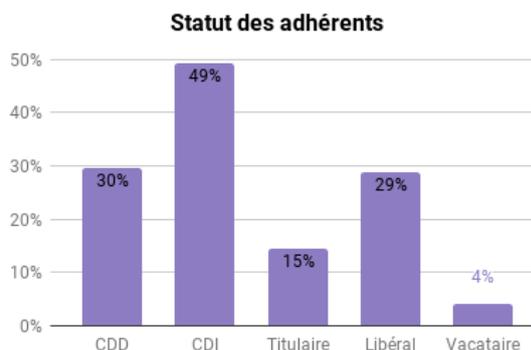
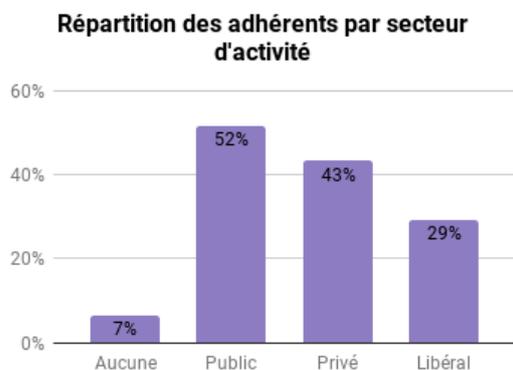
Parmi eux, 92 % ont obtenu un master professionnel ou mixte (ou un DESS), 4 % un master recherche (ou un DEA). En plus de leur master de psychologie, 7 % ont un doctorat et 29 % ont obtenu un diplôme universitaire (DU).

Activité professionnelle : (Les données suivantes concernent uniquement les adhérents professionnels).

L'expérience moyenne était de 7 ans (écart-type 5). 62 % travaillaient à temps plein, 23 % sur plus d'un mi-temps, 8 % sur un mi-temps ou moins et 7 % étaient sans emploi (de psychologue). Le nombre de postes occupés est illustré sur le graphique suivant :



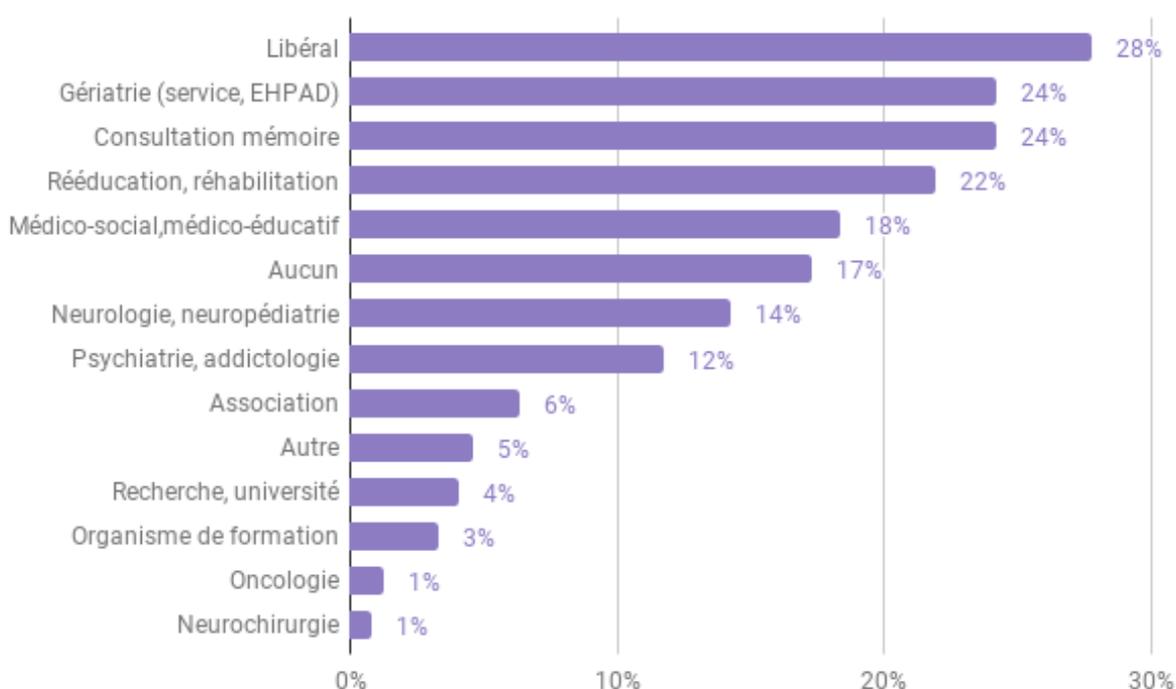
La répartition par secteur d'activité et les types de contrat sont représentés sur les graphiques suivants. Notons que les professionnels cumulent parfois plusieurs contrats, d'où un total supérieur à 100 %.



Au cours de leurs activités professionnelles, les adhérents de l'OFPN exerçaient auprès de différentes populations :

- 33 % auprès d'enfants,
- 37 % auprès d'adolescents,
- 80 % auprès d'adultes,
- 61 % auprès d'adultes âgés.

Les professionnels se répartissaient dans les types de service suivants :

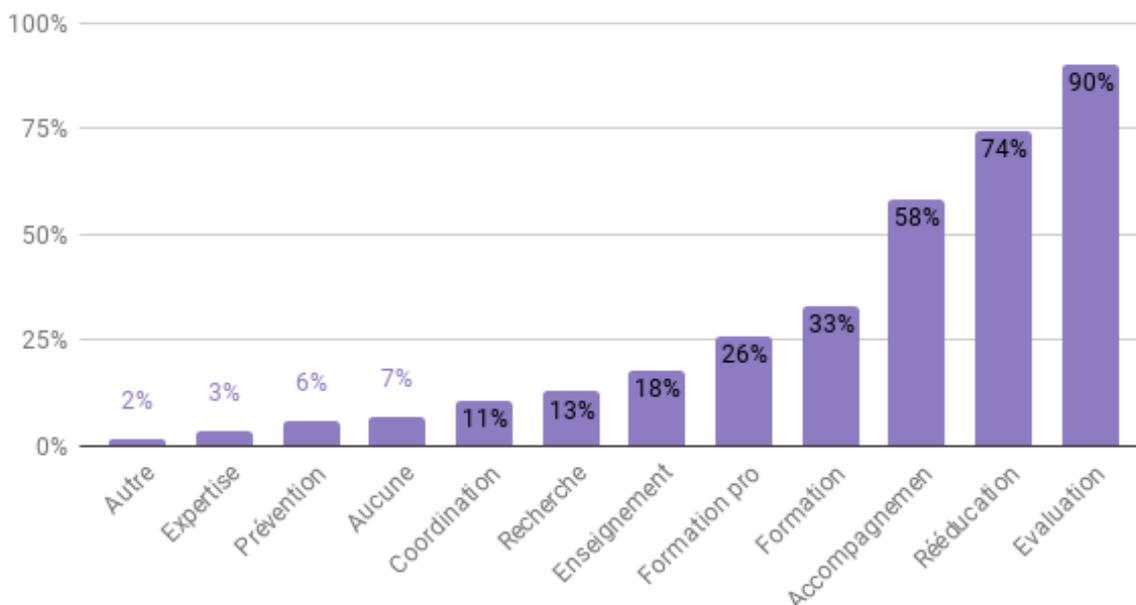


Notons ici que les 28 % d'activité libérale représentent les adhérents déclarant avoir une activité libérale ou auto-entrepreneur, qu'elle soit régulière ou ponctuelle. Ces données recouvrent donc les personnes exerçant à temps plein en cabinet mais aussi celles avec une activité ponctuelle en tant que formateur par exemple.

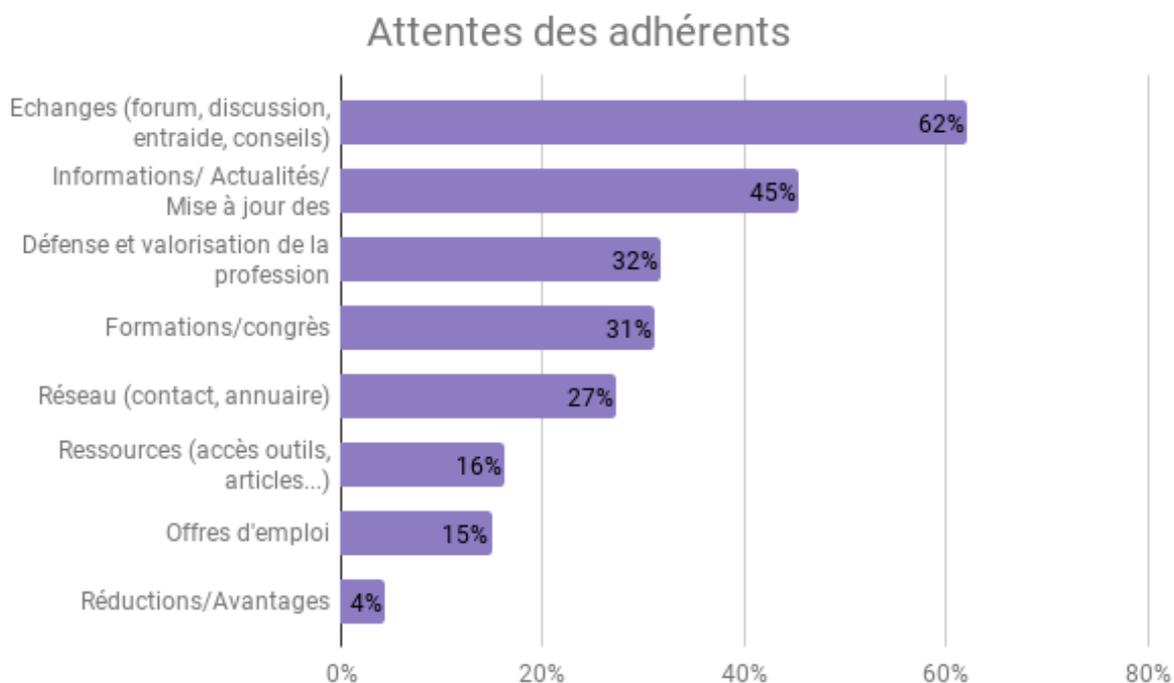
Le graphique suivant représente les activités réalisées par les adhérents dans le cadre de leurs fonctions de psychologue. On y voit que la majorité réalise de l'évaluation, mais que cela n'est pas la seule activité de nos collègues qui pratiquent

également la rééducation, l'accompagnement et le soutien, la formation et la recherche, l'enseignement.

Activité des adhérents 2017



Attentes des adhérents vis-à-vis de l'OFPN :



Merci à l'ensemble des personnes ayant contribué à des données par leurs réponses au questionnaire d'adhésion et aux membres du GT qui traitent ces réponses toute l'année.

« Participer au maintien et au développement d'une pratique neuropsychologique de haut niveau par les psychologues praticiens diplômés »

([Statuts, Article 4](#))

Grégoire Wauquiez passe la parole à Marie de Montalembert, référente de la commission Formation Initiale, qui présente 2 projets en lien avec cette mission : la mise à jour des critères d'adhésion et le carnet de stage.

Formation Initiale : mise à jour des critères d'adhésion. Marie de Montalembert rappelle que les critères actuels ont été décidés en 2006 lors de la création de neuropsychologie.fr. Elle présente la procédure de renouvellement de ces critères.

D'octobre à décembre 2017 : 32 responsables de masters ont été contactés parmi lesquels 16 ont répondu en envoyant leur maquette (plus ou moins finalisées ou complètes). Pour rappel, lors de la 1^{ère} mise en place des critères, seuls 4 ou 5 masters avaient répondu.

Marie de Montalembert remercie les personnes qui se sont impliquées dans ce GT : Mathilde Desdomaines, Marine Pernici, Lucas Ronat, Julie Stéphan et l'ensemble du Conseil d'Administration.

Depuis janvier 2018 : la première démarche était *bottom up* en cherchant à dégager des critères à partir des masters existants. La démarche n'étant pas adaptée, une méthodologie *top down* est actuellement appliquée en se basant sur la conférence de Houston sur les compétences en neuropsychologie ; Reitan, 2004 ; et Hessen *et al.*, 2017.

3 « piliers » ont été dégagés :

1. Savoirs : psychologie générale, psychologie clinique, fondamentaux pour l'étude des liens cerveau-comportement, fondamentaux pour la pratique de la neuropsychologie...
2. Savoir-faire : formation à l'évaluation, outils méthodologiques, prise en charge globale, formation à la recherche...
3. Savoir-être : déontologie et éthique, relation clinique, posture professionnelle...

A partir de ces critères, une grille est appliquée pour catégoriser les différents masters. Une proposition, actuellement en cours de réflexion, est la suivante : un coefficient est apposé en fonction de l'importance pour la formation en neuropsychologie : 3-indispensables ; 2-secondaires ; 1-« bonus ». Un second coefficient est apposé en fonction du nombre d'heures : 1- <24h ; 2- 24h à 48h ; 3- >48h.

Actuellement, plusieurs questions se posent pour la mise à jour des critères :

- réflexion sur la sensibilité et la spécificité des critères proposés
- la réforme actuelle des universités impose une sélection des étudiants entre la L3 et le M1. Faut-il prendre en compte les 2 années du Master ou juste la dernière année ?
- ajouter un critère « stage avec un psychologue spécialisé en neuropsychologie ? »
- faut-il intégrer les enseignants-chercheurs non psychologues ?
- qu'en est-il des parcours atypiques ?

C'est un travail important qui prend nécessairement du temps.

Marie de Montalembert présente ensuite l'avancée du GT sur **Le carnet de stage**, qui est sur le point d'aboutir. Elle précise la méthodologie utilisée. Une méta-analyse des avis sur le carnet de stage a été effectuée à partir de retours individuels, des associations locales (7) et nationales (FFPP, AEPU).

Les compétences seront évaluées selon 3 axes :

1. Savoirs
2. Savoir-faire
3. Savoir-être

La grille de carnet de stage en cours de réalisation, avec l'idée de séparer les compétences attendues à différents moments du parcours de l'étudiant. Ces critères reprennent des points comme : quand, pourquoi, quel résultat visé, indicateurs du critère, échelle d'évaluation d'avancée des compétences (émergent / en cours d'acquisition / à perfectionner / acquis / non pertinent). Le carnet de stage devrait être finalisé pendant l'année 2018.

« [L'OFPN] vise à porter la parole [des PSN] et de leurs regroupements au niveau national voire international » « Sur le plan professionnel, elle a vocation de représenter la pratique neuropsychologique, notamment auprès des instances nationales propres à la profession de psychologue. »

(Statuts, Article 4)

Grégoire Wauquiez rappelle que **l'OFPN est maintenant bien identifiée par nos partenaires au niveau national et international**. Il présente les différents congrès, manifestations et réunions où l'OFPN était présente et représentait notre spécialité.

Congrès et manifestations

7-8 mars : Assises recherche et innovation sociale pour relever le défi du vieillissement cognitif (Paris)

14-16 mars : Séminaire Signoret (Caen)

18-20 mai : Journées de TCC (Dijon)

1-2 juin : Journées de printemps de la SNLF (Grenoble)

13 juin : Colloque La souffrance dans les MND (Paris)

19 juin : Journée annuelle de l'ASNP (Genève)

11-14 juillet : European Congress of Psychology (ECP) (Amsterdam)

30 août/1 sept : Congrès de la SFP (Nice)

19-21 oct. : Entretiens Francophones de la Psychologie (EFP) (Lille)

16-17 nov. : Journées Internationales de Psychologie (JIPA) (Amiens)

1 dec. : Journée d'hiver SNLF (Paris)

Réunions nationales

21 mars : Réunion au **ministère de la Santé** / Mesure 38 du PMND (Paris)

25 mars : Réunion nationale du **Girédep** (Paris)

3 avril : Réunion **DGCS** / Mesure 21 du PMND (Paris)

12 mai : Réunion **SNP** (Paris)

30 juin : Journée d'étude **Europsey** ou doctorat d'exercice (Paris)

6 nov. : Réunion **Aloïs** (Paris)

25 nov. : Réunion **FFPP** (Paris)

7 dec. : Réunion **CNAM** (Paris)

Réunions internationales

19-20 oct. : Réunion **EFPA** (Bruxelles)

BILAN FINANCIER 2017

ET

BILAN PRÉVISIONNEL 2018

Marine Pernici présente les bilans, en qualité de Trésorière de l'OFPN.

BILAN FINANCIER 2017

Charges	
Frais de déplacement (<i>représentation de l'OFPN, AG 2017</i>)	6 925,44 €
Publicité et communication (<i>impression de posters et de plaquettes, envoi de courriers</i>)	343,77 €
AG (<i>traiteur pause</i>)	276,67 €
Financement DNPC (<i>5 associations partenaires financées</i>)	660,00 €
Frais de gestion du portail numérique (<i>licences, serveurs, noms de domaines, support technique...</i>)	4 453,63 €
Assurance	108,78 €
Frais bancaires (<i>dont PayPal</i>)	1195,92€ (1049,26 €)
Réserve trésorerie CNNC 3	22 500 €
Total	36 464,21 €
Recettes	
Réserve de Trésorerie 2016	78 517,41 €
CNNC 2 (<i>entrées</i>)	4 020 €
Adhésions (<i>voir détail ci-dessous</i>)	32 080 €
Total	114 617,41 €

554 adhésions en 2017 (dont 401 renouvellements) ont été enregistrées :

- 492 professionnels (dont 388 renouvellements)
- 48 étudiants (dont 1 renouvellement)
- 14 internationaux (dont 12 renouvellements).

Le compte de résultat 2017

- Produits : + 114 617,41 €
- Charges : - 36 464,21 €
- Total : + 78 153,20 €
-

Marine Pernici précise que l'OFPN est une association à but non lucratif, l'excédent de 78 153,20 € est donc réaffecté au budget 2018 afin de participer au développement des projets de l'association.

BILAN PRÉVISIONNEL 2018

Charges	
Fonctionnement de l'association	12 410 €
Frais de déplacement	8 000 €
Communication	3 000 €
Forum annuel de l'OFPN	1 000 €
Divers (frais de bureau)	300 €
Assurance	110 €
Frais bancaire	1 000 €
Financement DNPC (aide aux associations partenaires)	3 000 €
Gestion du portail numérique ⁽¹⁾	40 000 €
Emploi d'un salarié (0,1 ETP) ⁽²⁾	5 000 €
Avance de trésorerie pour le CNNC 3	45 000
Réserve de trésorerie CNNC 4	22 500 €
Report à nouveau	19 043,20 €
Total	147 953,20 €

Recettes	
Réserve trésorerie 2017	78 153,20 €
Adhésions ⁽³⁾	24 800 €
CNNC 3	45 000 €
	147 953,20 €

(1) : Le budget projeté est beaucoup plus important que le budget 2017 car la gestion du portail numérique va être externalisée. La gestion en interne et bénévolement par les membres de l'EPN depuis les débuts de l'OFPN ont permis des économies immenses jusqu'alors. L'expansion de l'association et de ses activités nécessitent aujourd'hui une externalisation. Le budget prévu est volontairement large dans l'attente des devis.

(2) : L'emploi d'un salarié a été voté lors de l'AG 2017, mais des contraintes administratives indépendantes de notre volonté ont fait prendre du retard. Ces difficultés sont aujourd'hui réglées et la fiche de poste est quasiment finie, nous allons donc bientôt débiter la phase de recrutement d'un salarié qui aura pour mission la réalisation de certaines tâches administratives aujourd'hui réalisées bénévolement par les membres du CA ou de certaines GT.

(3) Le budget prévu est plus bas que le budget 2017 car on observe une tendance à la baisse des adhésions sur le premier trimestre 2018.

BILAN D'ACTIVITÉ

Brigitte Nevers présente les travaux en tant que référente de **la commission Psychométrie** et notamment la Synthèse sur le Trail Making Test (TMT) et ses variantes, à disposition depuis octobre 2017 sur le site internet de l'OFPN et le [forum](#). Pour rappel, ce projet répertorie la plupart des normalisations anglophones et francophones existantes sur le TMT avec, pour chaque normalisation, les planches à utiliser, les consignes, les précisions sur les échantillons de référence et des indications sur les normes les plus adaptées à nos pratiques quotidiennes. Ce travail de synthèse a été partagé avec nos collègues d'Outre-Atlantique via l'AQNP.

Brigitte Nevers précise que d'autres synthèses pourraient être construites sur ce modèle et invite les adhérents à se porter volontaires.

Elle mentionne également d'autres projets actuellement en cours au sein de la commission Psychométrie :

- GT sur une base de données qui répertorie les tests enfants/adultes (complémentaire au projet Index psychométrique'), avec des indications sur les dates d'édition des tests, la population à laquelle ils s'adressent, les références des différentes normes existantes... ;
- GT sur l'évaluation des adultes avec Déficience Intellectuelle, l'objectif étant de proposer des recommandations d'évaluation consensuelles et les outils les plus pertinents pour l'évaluation de cette population ;
- GT sur l'Evidence-Based Practice qui consiste à mener une enquête en partenariat avec la SNLF, sur la connaissance qu'ont les neuropsychologues de cette pratique.

Grégoire Wauquiez rappelle que **d'autres projets sont centrés sur notre spécialité** et seront présentés à la suite de l'Assemblée Générale :

- Les conditions de travail des neuropsychologues : enquête de l'OFPN, L. Jehel, F. Radiguer, T. Meunier, L. Morvan, C. Arangoïs, S. Loynard, P. Leclef et A. Ponchel.

Voir notamment les articles suivants :

* Jehel, L., Radiguer, F., Meunier, T., Morvan, L., Arangoïs, C., Loynard, S., Leclef, P., Ponchel, A. (2018). Les conditions de travail des psychologues spécialisés en neuropsychologie. *Le Journal des Psychologues*, 355, 73-77. Voir ICI.

* Jehel, L., Radiguer, F., Meunier, T., Morvan, L., Arangoïs, C., Loynard, S., Leclef, P., Ponchel, A. (2018). Les conditions de travail des psychologues spécialisés en neuropsychologie : autonomie, moyens et relations professionnelles. Supplément à l'article paru dans *Le Journal des Psychologues*, 355, 73-77 de mars 2018.

- Place de la Neuropsychologie dans les MDPH, état des lieux, M. Muneaux, M.

Desdomaines et G. Degouve.

- Les états de conscience altérée : quel rôle pour les neuropsychologues ? J. Stéphan, F. Radiguer, C. Martial, C. Franconie, S. Laureys et G. Wauquier.

Lucille Eloy prend la parole pour présenter **la Participation de l'OFPN sur le Plan « Maladies NeuroDégénératives » (PMND)**.

Mesure 21 : création de temps psychologues, pas uniquement spécialisés en neuropsychologie, au sein des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) :

- Collaboration avec la FFPP et le CPCN-IDF
- Rédaction d'une fiche de poste pour le rôle du psychologue
- Validée en réunion avec la *Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS)*
- Diffusée aux *Agences Régionales de Santé (ARS)* pour des recrutements dès juillet 2017. Lucille Eloy précise que les avis des différentes instances ont vraiment été écoutés.

Contact Pôle PMND Toulouse :

- Consultation de l'OFPN en tant « qu'expert »
- Projet d'accompagnement psychologique des aidants en cours d'écriture
- Relecture et avis prévus en mai

Mesure 38 (formation des neuropsychologues) : L'OFPN a été sollicitée pour une réunion au ministère afin d'expliquer la formation actuelle en neuropsychologie et quels sont les enjeux de ce sujet du point de vue des professionnels. Nos représentants ont rappelé l'existence du titre unique de psychologue (loi de 1985) et l'absence de définition claire de la spécialité "neuropsychologie". Le cursus se compose actuellement d'une licence généraliste de psychologie, suivie d'un master plus spécialisé, notamment par le choix d'options. La formation en neuropsychologie se compose d'une formation théorique et pratique et sa spécificité peut être vue dans l'acquisition de connaissances et de compétences spécifiques notamment concernant les liens entre comportement et fonctionnement cérébral, la psychométrie et l'utilisation des tests, les maladies neurodégénératives, etc.

L'importance d'un travail collaboratif avec les autres acteurs impliqués sur cette thématique a été soulignée et notamment les universitaires (qui sont chargés de de la formation) et les organisations en psychologie (telles que la FFPP et le SNP).

Dans les suites de cette rencontre, la Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle (DGSIP) a contacté les responsables de masters pour initier un travail commun.

Rencontres avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) : réflexion autour d'un parcours de Consultation mémoire en ville.

L'OFPN a été sollicitée par le réseau ALOIS via l'une de nos adhérentes, Sarah Hammami pour représenter les psychologues spécialisés en neuropsychologie au sein d'un groupe de travail à la CNAM se réunit depuis environ un an pour réfléchir au développement d'un parcours de consultation mémoire de ville. Il est composé du réseau ALOIS, de l'Association des Neurologues Libéraux, de la Fédération des Neurologues Hospitaliers, du Collège de Médecine Générale, de France Alzheimer, et des départements « pathologies chroniques » et « statistique » de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM). Suite à nos premiers échanges, nous avons constitué un groupe de travail interne coordonné par Lucille Eloy et Hélène Vichard. Elles ont présentés les travaux de ce groupe au cours de deux rencontres en décembre 2017 et en janvier 2018. Il leur a été demandé de rédiger un référentiel sur le rôle du psychologue spécialisé en neuropsychologie dans le champ des maladies neurodégénératives. Le groupe de travail a proposé un document qui a été relu par des experts du domaine. Il sera présenté lors de la prochaine réunion prévue le 12 avril 2018.

Lucille Eloy informe des contacts avec France Alzheimer en marge des réunions avec la CNAM, pour des réflexions autour des groupes de stimulation cognitive pour les patients.

Amélie Ponchel prend ensuite la parole pour parler des travaux de **l'OFPN à l'international**.

Pourquoi est-il important que l'OFPN puisse être impliquée dans des projets à l'international ?

- D'une part pour faire connaître notre situation française, ce qui entre pleinement dans les objectifs de l'association : « *Porter la parole des PSN et de leurs regroupements au niveau national, voire international* » ([Statuts de l'OFPN, Article 4](#)).
- D'autre part pour mieux connaître la situation des neuropsychologues dans d'autres pays, notamment en termes de formation, de reconnaissance et d'activités. Cela permet entre autres d'avoir des arguments pour la défense des psychologues spécialisés en neuropsychologie français, mais aussi d'éléments de réflexion sur des sujets importants pour notre profession (Titre / certification en neuropsychologie, encadrement de la pratique, allongement de la formation, autonomie de pratique, remboursement...).
- Enfin cela nous permet de participer à la dynamique européenne et même mondiale autour du développement de la neuropsychologie.

L'European Federation of Psychologist' Associations (EFPA) fonctionne sur la base d'une association représentante par pays européen. La FFPP y représente la France.

En juillet 2015, une Task Force on Clinical Neuropsychology a été mise en place,

avec une mission de 2 ans. Ce groupe de travail a été constitué devant le constat de l'absence de consensus sur la neuropsychologie en Europe, amenant à une hétérogénéité des modèles de formation, de l'encadrement de la spécialité et de la qualité des services.

Dans un premier temps, le groupe a visé à analyser et collecter des informations sur la situation des neuropsychologues en Europe. Pour ce faire, une enquête européenne a été diffusée en octobre 2016, questionnant sur 3 axes principaux :

- le type de réglementation légale de la profession de psychologue et de neuropsychologue
- les modèles de formation en neuropsychologie clinique
- la place des neuropsychologues dans les établissements de santé.

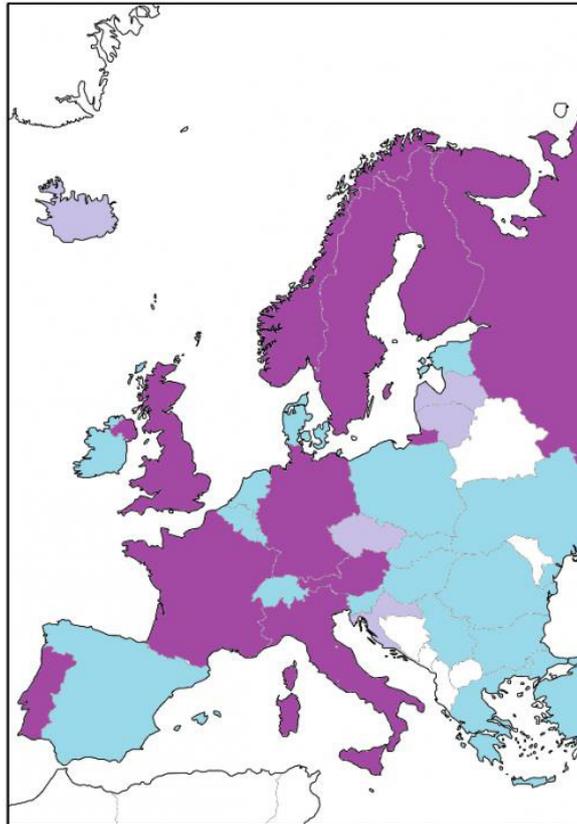
Les collègues de la FFPP ont proposé à l'OFPN et au CPCN-IdF de fournir une réponse collégiale à cette enquête. Nul doute que l'OFPN a été sollicitée devant son dynamisme, son réseau, ses collaborations avec la FFPP et son rôle de représentation des psychologues spécialisés en neuropsychologie français. Notons également que notre association a su faire preuve de son expérience et de sa connaissance de la situation de notre spécialité, notamment via les données de l'Observatoire de l'OFPN.

Dans les suites de cette collaboration, la FFPP a proposé qu'un chargé de mission soit désigné afin de représenter nos deux associations au sein du groupe européen. Amélie Ponchel a été nommée à cette fonction en juin 2017.

Les données de l'enquête européenne ont été présentées lors du congrès de l'EFPA à Amsterdam en juillet 2017 et seront prochainement publiées dans l'article de Hokkanen *et al.* (soumis). 31 pays ont participé et leurs réponses confirment une grande variabilité en termes de protection du titre, modèle de formation et place dans le monde de la santé.

En juillet 2017, la "task force" a fait place à un "standing committee on clinical neuropsychology", c'est à dire un comité permanent (<http://clinneuropsychy.efpa.eu>).

Les pays membres sont représentés sur cette carte : en violet foncé les membres actifs, en violet clair les membres correspondants et en bleu les autres pays membres de l'EFPA mais non représentés dans le groupe.



Ce groupe vise maintenant à formuler des recommandations sur la manière dont la formation des psychologues spécialisés en neuropsychologie peut et/ou doit être développée dans le futur. L'objectif est de réduire l'hétérogénéité de la pratique, améliorer les niveaux de compétences communes et la qualité de la prise en charge des patients et mieux délimiter le statut de la neuropsychologie dans le champ de la santé.

Plusieurs réunions de travail sont programmées, dont deux ont déjà eu lieu (le 20 octobre 2017 à Bruxelles et le 9 mars 2018 à Paris) et d'autres sont déjà programmées (4 mai 2018 à Prague et 12 octobre 2018 à Lisbonne).

Un autre projet à l'international est coordonné par Antony Branco Lopes dans le cadre du GT **Référencement et communication à l'international**.

En février 2017, Juan Arango a été sollicité par l'OFPN afin que nous participions à une enquête à destination des psychologues spécialisés en neuropsychologie à travers le monde. Cette démarche avait été initiée par *The Clinical Neuropsychologist* (journal officiel de l'association américaine de neuropsychologie clinique). L'objectif était de dresser un état des lieux étendu de la formation (clinique et théorique), des conditions de travail et des pratiques en neuropsychologie.

Nous avons traduit l'enquête en français et adapté (a minima) le questionnaire, qui a été diffusé d'octobre à novembre 2017. Plus de 900 réponses ont été obtenues.

Un article est actuellement en cours de rédaction et une proposition de communication a été soumise pour le congrès de l'International Neuropsychological Society en juillet 2018.

Lucille Eloy prend ensuite la parole pour présenter le **Congrès National de Neuropsychologie Clinique (CNNC 3)**. Il aura lieu à Amiens les 4 et 5 octobre 2018.

350 places sont prévues. La thématique retenue par le comité scientifique est la suivante : « Pour une neuropsychologie de la singularité ».

Les contacts des orateurs de plénières sont en cours. Un pré-programme sera bientôt diffusé, ainsi que l'appel à communications.

Lucille Eloy précise que l'OFPN est désormais reconnue « organisme de formation » puisqu'elle a dorénavant un numéro d'agrément. L'ouverture des inscriptions sera effectuée prochainement.

Julie Stéphan évoque ensuite les **Cahiers de Neuropsychologie Clinique**. Cette revue fonctionne grâce et pour les adhérents : elle est gratuite pour les membres de l'OFPN. Son objectif est de porter les écrits de la spécialité sous forme d'articles (revues de littérature, études de cas...). Elle est disponible sur <http://cahiersdeneuropsychologieclinique.fr>.

Le 5^{ème} numéro est en cours de mise en page par DeBoeck Supérieur et devrait prochainement paraître.

Par ailleurs, le Comité Éditorial et de Rédaction est en renouvellement. Les fonctions concernent la gestion de la politique éditoriale, du cadre de fonctionnement, des démarches administratives, des contacts avec les auteurs, les relecteurs et l'éditeur en charge de la publication (partenariat DeBoeck Supérieur). Les adhérents sont appelés à envoyer leur candidature pour le CER ou pour des missions ciblées.

Grégoire Wauquiez prend la parole pour dire que le conseil d'administration tient à **remercier tous les membres bénévoles et volontaires qui ont participé aux activités de l'OFPN en 2017**.

Carine Arangois, Angélique Bernard, Céline Bertola, Virginie Biscay, Antony Branco Lopes, Agnès Brisson, Pauline Brossard, Ewa Bulzacka, Gérald Bussy, Cécile Caillet, Anne-Marie Cauletin-Gillier, Dominique Cazin, Sandrine Chicherie, Adeline Commauche, Gwendoline Degouve, Elise Deininger, Marie de Montalembert, Mathilde Desdomaines, Lucille Eloy, Sophie Alexandra Fisch, Armelle Gallic, Sarah Hammami, Elsa Hervo, Marine Huddlestone, Justine Huyghe, Laurence Jehel, Anne Jonquet, Emilie Le Borge, Pierre Leclef, Gaëlle Lejeune, Anaïs Le Meur, Guillaume Lepage, Anne Le Pape, Sonia Loynard, Géraldine Maigret, Lise Malvy, Charlotte Martial, Virginie Mattio, Typhaine Meunier, Catherine Mertz, Kristin Meyer, Lisa Mignot, Emily Montagne, Laetitia Morvan, Mathilde Muneaux, Brigitte Nevers, Mathilde Pellissier, Guillaume Pérodeau, Marine Pernici, Laurène Perrault, Jacqueline Pho, Amélie Ponchel, Coralie Pozzobon, Aurélie Quevieux, François Radiguer, Stéphane Raffard, Sandrine Rappenecker, Lucas Ronat, Maëva Roulin, Gaëlle Rouyre, Aurélie Rucart, Benoît Selingue, Marianne Simide, Lorine Spena, Julie Stéphan, Gaëlle Tardivel, Charline Tardy, Sarah Tesson, Christophe Toupance,

Hélène Vichard, Patel Wadjyhah, Grégoire Wauquiez.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Un participant s'interroge sur **l'index psychométrique**. Il demande s'il est nécessaire que l'index se compose d'un seul test duquel découlent différentes normes ou s'il est possible de proposer d'étudier plusieurs tests qui évaluent un processus commun. Brigitte Nevers, responsable de la commission Psychométrie, lui répond que « toutes les propositions sont les bienvenues et peuvent être envisagées ».

Un participant interroge sur les **critères d'adhésion** : « Quelles sont les perspectives, à court, moyen et à long terme ? ». Marie de Montalembert, responsable de la commission Formation initiale, répond que l'idée est de valoriser un haut niveau de formation en neuropsychologie en collaboration avec les universités et que ce projet est à mener dans les plus brefs délais, « à moyen terme » car « ne pas savoir qui est psychologue spécialisé en neuropsychologie bloque beaucoup de choses ».

Un participant interroge sur les **thèmes des groupes de travail**. Il a constaté que ces GT se constituaient sur base de propositions libres des adhérents. Il propose de commencer à fonctionner en faisant des appels à projets sur des missions précises en fonction des besoins de l'association. Grégoire Wauquiez précise que l'OFPN le fait déjà mais certainement de manière trop discrète et que certains projets n'avancent pas assez vite par manque de moyens humains. Toute bonne volonté est bienvenue.

Un participant demande s'il y a une **notion de priorisation dans les projets OFPN**. Julie Stephan répond que c'est en fonction des missions de chaque GT et que les appels se font sur le forum internet plutôt que par les réseaux. Amélie Ponchel précise que certains projets peuvent passer prioritaires en fonction des demandes, par exemple une invitation ministérielle. Les autres avancent en fonction des moyens humains et du temps de chacun pour s'impliquer dans les projets.

Un participant constate que beaucoup de projets deviennent transversaux et s'interroge sur la **communication entre les différentes commissions**. Grégoire Wauquiez précise que beaucoup d'échanges se passent sur le forum internet avec des espaces privilégiés pour les GT et entre les membres du CA.

Un participant interroge sur le **positionnement de l'OFPN quant à la notion de prescription, de remboursement, de place dans le code de la santé**. Lucille Eloy précise que l'OFPN n'a pas encore de positionnement arrêté sur ces questions car les membres n'ont pas encore été sondés sur leur avis. L'OFPN a informé la CNAM sur le rôle des psychologues spécialisés en neuropsychologie. Pour ces questions (code de la santé, remboursement, prescription), l'OFPN s'intègre à la position

majoritaire des psychologues représentés par les organisations professionnelles que sont la FFPP et le SNP. L'OFPN ne prendra aucune décision sans consulter ses adhérents. Grégoire Wauquiez précise que des expérimentations sont en cours, que c'est un sujet complexe qui avance doucement et doit se faire en discussion avec des interlocuteurs ministériels et associatifs.

Un participant s'interroge sur le format du **carnet de stage**. Marie de Montalembert répond que ce carnet sera rempli par les tuteurs de stage pour que les universitaires puissent y avoir accès. Elle précise que « le droit à l'oubli » est important car un stage peut mal se passer. La question se pose donc de ce qu'on peut ou pas mettre dans ce carnet. Actuellement, les professionnels ont eu l'occasion de donner leur avis. L'idée est que quelques universités puissent faire un essai du carnet de stage afin de pouvoir l'ajuster.

Un participant interroge sur **le nombre d'heures de stages constatant une dégradation**, avec des stages de moins en moins longs qui rendent difficile la mise en autonomie de l'étudiant. Marie de Montalembert répond que la réglementation sur la gratification des stages fait que la plupart des lieux de stage ne peuvent pas accueillir des étudiants. Certaines universités proposent 500 heures sur le master (1^{ère} et 2^{ème} année), d'autres proposent 500 sur la 2^{ème} année. Cette question concerne tous les psychologues, l'OFPN ne doit pas porter seule ce projet. Grégoire Wauquiez précise que ce sont des sujets sur lesquels l'OFPN peut dorénavant peser.

Le Groupe « Korripsy », collectif breton, annonce officiellement sa candidature pour accueillir le CNNC 4 à Rennes, les 9 et 10 octobre 2020. Un dossier complet est remis au secrétariat.

Un participant questionne sur **l'accueil des universitaires quand ils ont été sollicités sur le contenu des masters dans le projet sur la mise à jour des critères d'adhésion**. Marie de Montalembert fait état d'un accueil favorable, voire très favorable (messages d'encouragements, curiosité) à fournir les plaquettes et maquettes avec une envie de travailler avec l'OFPN. Les universitaires semblent avoir envie que leurs étudiants adhèrent à l'OFPN. Grégoire Wauquiez précise que l'OFPN peut travailler avec les universités.

Le temps d'échange avec la salle est clos par le président et les votes sont ouverts.

Approbation du bilan financier

ne souhaite pas participer au vote : 0

abstention : 0

contre : 0

pour : 46

=> L'assemblée approuve le rapport financier énoncé. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Approbation du bilan d'activité

ne souhaite pas participer au vote : 0

abstention : 0

contre : 0

pour : 46

=> L'assemblée approuve le rapport d'activité énoncé. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Approbation du maintien du montant de la cotisation

ne souhaite pas participer au vote : 0

abstention : 0

contre : 0

pour : 46

=> L'assemblée approuve le maintien des montants de cotisation et des modalités de paiement. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Modifications du règlement intérieur

Modification mineure avec suppression d'un point complexifiant de fonctionnement.

Article 5.4. Dispositions particulières applicables : le statut de membre étudiant n'est possible que durant un an, renouvelable au maximum une fois (sous réserve de l'envoi des justificatifs appropriés) ~~et au maximum jusqu'à la fin de l'année civile d'obtention du titre de psychologue.~~

Cette modification a pour objectif de permettre à l'adhésion étudiante de durer 1 an, quel que soit sa date de début, et non plus d'expirer systématiquement au 31 décembre de l'année.

ne souhaite pas participer au vote : 0

abstention : 0

contre : 0

pour : 46

=> L'assemblée approuve cette modification du règlement intérieur. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Ajout d'un article sur le principe de bénévolat

X.1. L'ensemble des activités réalisées dans le cadre de l'OFPN est effectué de principe à titre de bénévolat, c'est à dire non rémunéré. En cas de situation particulière, le conseil d'administration de l'OFPN se réserve la possibilité de voter une dispense exceptionnelle à ce principe.

X.2. Dans le cas où une rétribution extérieure découle d'une activité réalisée dans le cadre de l'OFPN :

Si les conditions de rémunération sont définies en amont de la réalisation de l'activité, la manière dont la somme sera allouée est discutée avec les personnes concernées et le conseil d'administration de l'OFPN de manière à définir les suites.

Si les sommes sont versées sans que les conditions de rémunération n'aient été définies en amont, les personnes qui en sont bénéficiaires ont obligation d'informer le conseil d'administration de l'association des sommes perçues dans le cadre de l'activité dans les 6 mois après avoir perçu la somme.

En cas de manquement à ce règlement, les personnes concernées s'exposent :

si elles sont adhérentes, à une radiation de l'association telle que définie dans l'article 13 du Titre Ier du règlement intérieur de l'OFPN

si elles ne sont pas adhérentes, à une impossibilité d'adhérer à l'association selon une durée fixée par le conseil d'administration

ne souhaite pas participer au vote : 0

abstention : 3

contre : 0

pour : 43

=> L'assemblée approuve l'ajout de cet article au règlement inférieur. Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.